

La force professorale

**Avis du Conseil professoral de Télé-université sur
l'intégration TELUQ-UQAM**

présenté à Pierre Brossard

Cabinet du Recteur

28 août 2008

SOMMAIRE

Le Conseil professoral de TÉLUQ-UQÀM, représentant le corps professoral de la Télé-université pour les questions touchant l'enseignement et la recherche, réaffirme son appui au rattachement TÉLUQ-UQÀM, sur la base du protocole d'entente. Il souligne dans ce mémoire la volonté des professeurs de développer et renforcer les liens qui unissent la TÉLUQ et l'UQÀM, par des actions impliquant les professeurs, selon le principe de la collégialité. Au cœur de ces actions se trouvent notamment: pour les étudiants, les passerelles entre les programmes et la reconnaissance des cours et, pour les professeurs, le développement de cours et de programmes, la reconnaissance des tâches propres à l'enseignement à distance, et le soutien à la recherche.

Le rattachement TÉLUQ-UQÀM est un projet universitaire, et les professeurs en sont la véritable force motrice. Maintenant, pour réaliser l'arrimage, les professeurs voient la nécessité de relancer les travaux d'un comité académique sur une base collégiale.

Table des matières

	SOMMAIRE	1
1.	INTRODUCTION	3
2.	LES PROFESSEURS, LEUR TÂCHE, LEURS INSTANCES	3
3.	LES PROFESSEURS FACE AU RATTACHEMENT	4
4.	PRINCIPES ET DÉFIS	5
5.	LE COMITÉ ACADÉMIQUE TÉLUQ-UQÀM	7
6.	CONCLUSION	8

ANNEXE : Historique de l'implication des professeurs dans le rattachement TÉLUQ-UQÀM

I. INTRODUCTION

Le but de ce mémoire est d'exposer la position du corps professoral sur le sujet de la consultation, strictement sur le plan de l'enseignement et la recherche. Notre point de départ est la nécessité de réaliser ensemble la mission qui est la nôtre de par les lettres patentes, soit fournir l'accès à l'éducation universitaire par l'enseignement à distance et favoriser son développement au sein de l'UQÀM et conjointement avec l'UQ.

Une première section brosse un bref portrait du corps professoral, de la tâche professorale, et des instances professorales. Une deuxième présente notre position face au rattachement, avec les principes qui la régissent et les défis qui nous attendent. La troisième propose une relance des travaux du comité académique TÉLUQ-UQÀM.

2. LES PROFESSEURS, LEUR TÂCHE, LEURS INSTANCES

Cette première section brosse un bref portrait du corps professoral, de la tâche professorale, et des deux instances que sont l'Assemblée professorale et le Conseil professoral.

2.1. LE CORPS PROFESSORAL

Les 55 professeures et professeurs réguliers de TÉLUQ-UQÀM sont répartis dans 4 unités d'enseignement et de recherche (UER). Ils sont responsables de plus de 360 cours et de 70 programmes d'études de 1er, 2e et 3e cycles dans les principaux domaines du savoir : administration, communication, informatique, langues, psychologie, sciences, sciences humaines et sciences sociales, affaires électroniques, finance, technologies de l'information et environnements d'apprentissage, santé mentale, formation à distance et informatique cognitive, éducation, environnement. En recherche, leur performance est légèrement supérieure à la moyenne de l'UQ. Plusieurs d'entre eux sont des chercheurs reconnus internationalement dans leur domaine respectif, trois sont titulaires de chaires. Plusieurs sont regroupés au sein des centres, des groupes et des équipes de recherche reconnus par TÉLUQ, et sont membres d'autres équipes interuniversitaires ou de réseaux nationaux et internationaux.

2.2. LA TÂCHE PROFESSORALE

La tâche professorale comporte les trois volets d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité (article 7 de la convention collective). La définition de la tâche d'enseignement se distingue par le fait que la professeure ou le professeur d'une part réalise la conception de nouveaux cours en dirigeant et en travaillant avec une équipe de spécialistes pédagogiques et médiatiques, d'autre part est responsable de la diffusion d'un certain nombre de cours, ce qui comprend des activités telles que la sélection et la formation des personnes tutrices et des chargés d'encadrement, l'évaluation et la révision des programmes et des cours. L'encadrement des étudiants de 1er cycle est assuré principalement par les personnes tutrices tandis que des chargés d'encadrement sont engagés pour réaliser une partie de l'encadrement des étudiants des cycles supérieurs. Le professeur ou la professeure peut en outre

assurer l'encadrement d'étudiants dans des cours, des stages ou des projets et diriger des essais, des mémoires et des thèses.

Pour ce qui est de la recherche et des services à la collectivité, notre tâche est celle d'un professeur d'université en général, sinon que nos obligations relatives au service à la collectivité interne (directions, instances, comités) sont particulièrement lourdes, étant donné notre petit nombre.

2.3. LES INSTANCES PROFESSORALES

Les professeurs sont représentés au sein des deux instances, l'Assemblée professorale et le Conseil professoral (article 2 de la convention collective).

2.3.1. L'ASSEMBLÉE PROFESSORALE

L'Assemblée professorale désigne l'assemblée formée de l'ensemble des professeurs. Elle élit les trois membres de l'exécutif du Conseil professoral. Elle définit les principes, les orientations et les priorités pour ce Conseil.

Dès 2002, l'Assemblée professorale s'est positionnée comme un acteur important et décisif dans le projet de rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM. Chaque fois que l'ensemble du corps professoral s'est exprimé sur le projet de rattachement TÉLUQ à l'UQÀM, c'est par l'entremise de cette instance qu'il l'a fait. L'historique joint en annexe est là pour en témoigner.

2.3.2. LE CONSEIL PROFESSORAL

Le Conseil professoral représente l'Assemblée professorale. Outre les trois membres de l'exécutif, il comprend également un membre élu par la Table professorale de chaque UER, soit au total sept membres. Les fonctions du Conseil s'exercent principalement en matière d'évaluation des professeurs, de permanence, de renouvellement de contrat, et de promotion. Il émet des avis sur tout sujet touchant la vie universitaire et la carrière des professeures et professeurs.

3. LES PROFESSEURS FACE AU RATTACHEMENT

3.1. UN ENGAGEMENT PRÉCOCE ET CONSTANT

Les professeurs de la Télé-université se sont spontanément engagés et avant l'heure dans ce qui est devenu le rattachement TÉLUQ-UQÀM. Ils ont été et restent une force motrice dans ce processus. Leur engagement est constant et entier (voir Historique en annexe, et en référence, le rapport du comité académique). Premièrement, les professeurs sont profondément attachés à la mission d'accès à l'éducation et voient le rattachement avec l'UQÀM comme un levier pour augmenter l'accessibilité de l'éducation universitaire pour la société québécoise. Deuxièmement, ils font le constat que l'Internet a fourni à toutes les institutions la possibilité de se déployer à distance, et que l'Université du Québec avec son réseau entend bien être un joueur de premier plan dans cette nouvelle réalité. Troisièmement, ils sont convaincus que l'alliance TÉLUQ-UQÀM est une alliance gagnante, puisqu'elle réunit une grande institution, par sa taille et sa réputation, l'UQÀM, et, avec Télé-université, une université qui s'est

développée sur le modèle des grandes universités à distance de notre planète, et a acquis une expertise et une expérience uniques au Québec (Affaires universitaires, en référence). Ainsi, les étudiants peuvent s'attendre à une augmentation des cours et programmes auxquels ils peuvent avoir accès, de façon transparente, que ce soit à distance ou sur campus.

3.2. UN APPUI FORT AU RATTACHEMENT

Les professeurs réaffirment leur adhésion au rattachement, sur la base du protocole d'entente. Dès 2003, les professeurs ont vu la nécessité de favoriser l'émergence de projets-pilote et d'en soutenir la réalisation. Aujourd'hui, un bilan reste à faire, et il s'agit de trouver et de vérifier les conditions de succès du développement de l'enseignement à distance au sein de TÉLUQ-UQÀM. Un équilibre est à trouver entre les projets-pilote d'une part, et d'autre part, l'évolution des politiques et règlements dans les instances qui faciliteraient l'harmonisation des programmes et des cours.

3.3. LA NOTION D'INTÉGRATION

La notion d'intégration est polysémique, et peut se décliner de bien des manières. Ceci explique pourquoi nous avons choisi d'utiliser le terme de rattachement qui est précisé par le protocole. Outre la modification des lettres patentes réalisée en 2005, la suite du rattachement défini dans le protocole prendra une forme qui reste à construire ensemble. Nous estimons qu'il y a lieu de construire des scénarios ensemble, sur une base collégiale, sans préjuger de ce qu'ils seront. Il y a lieu de donner aux structures et instances la souplesse pour soutenir l'émergence et la mise en œuvre de ces scénarios, et d'identifier les conditions d'un bon développement de l'enseignement à distance, notre mandat au sein de l'UQÀM et conjointement avec l'UQ. Les questions soulevées par l'élaboration et la discussion de scénarios sont évoquées dans la section suivante.

4. PRINCIPES ET DÉFIS

Plusieurs principes sont bien ancrés dans notre protocole et méritent d'être rappelés : la préservation du patrimoine, le développement la formation à distance au Québec, un financement bien établi. Certains défis paraissent essentiels aux yeux des professeurs: passerelles pour les étudiants, harmonisation des cours, reconnaissance des tâches d'enseignement à distance, développement de cours et de programmes, soutien à la recherche.

4.1. PATRIMOINE ET MISSION SOCIALE

Avec plus de 35 ans d'existence, la TÉLUQ possède un patrimoine académique que les professeurs ont la responsabilité de préserver en même temps qu'ils développent de nouvelles activités. Rappelons également la mission sociale dont est investie une université à distance, soit l'accès à l'éducation, un principe auquel les professeurs sont fortement attachés. Les principes d'autonomie et d'intégrité de Télé-université inscrits dans le protocole de rattachement en sont les garants.

4.2. DÉVELOPPEMENT DE COURS ET DE PROGRAMMES

La programmation ou offre de cours à distance connaît régulièrement de nouveaux développements qui résultent d'une ou conjointement de plusieurs entités académiques au sein de l'UQÀM. Le développement de cours et de programmes n'a pas obligatoirement à être constitué de projets conjoints. Selon les besoins et les projets des diverses unités académiques (et des marchés), il peut s'agir de projets uniquement à distance, uniquement en présence ou une combinaison des deux (bimodal). Ce développement de cours et de programmes doit pouvoir recevoir le soutien qu'il mérite à travers les instances concernées. L'autonomie de la composante TÉLUQ au sein de l'UQÀM lui permet le développement jugé pertinent pour l'enseignement à distance, sans entraver l'enseignement sur campus.

4.3. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE COURS ET PROGRAMMES

L'enseignement à distance a besoin de son autonomie financière pour ses activités de conception et de diffusion des programmes et des cours. Sans cette autonomie, il se retrouverait directement en concurrence avec l'enseignement en salle. L'autonomie financière de la composante TELUQ au sein de l'UQÀM, telle qu'établie par le protocole de rattachement, est donc essentielle pour permettre à l'enseignement à distance de se déployer pour satisfaire sa mission sociale et son mandat ministériel.

4.4. PASSERELLES POUR LES ÉTUDIANTS DANS LES PROGRAMMES ET LES COURS

Un travail substantiel reste à faire pour mettre en place les passerelles pour les étudiants dans les programmes et cours. Les efforts dans ce sens n'ont pas donné à ce jour les résultats escomptés. Il existe deux principaux obstacles présentement. Le principal est que les étudiants doivent obtenir l'autorisation de la direction de leur programme, qui peut refuser. La seconde est technique : il faut passer par la Crépuq parce qu'il n'existe pas encore de passerelle possible entre les deux systèmes de gestion des dossiers académiques. Les entités académiques devraient être à pied d'œuvre et les instances devraient favoriser ces passerelles en fournissant les textes réglementaires correspondants.

4.5. HARMONISATION DES COURS TÉLUQ ET UQÀM

L'harmonisation des cours de la TELUQ et de l'UQÀM est une condition nécessaire pour que les étudiants puissent avoir accès aux programmes et aux cours de façon transparente. Ce travail d'arrimage est faisable et requiert une analyse technique des équivalences de niveau et de contenu. Il a même été amorcé dans certains programmes en gestion pour lesquels il existe des tables d'équivalence dans les programmes, et le niveau de reconnaissance réciproque est déjà assez élevé. Deux dimensions de l'enseignement à distance sont à considérer dans cette opération : l'inscription continue aux cours et la reconnaissance des acquis et des équivalences. Il faut aussi voir à intégrer à la programmation UQÀM les cours originaux développés par la TÉLUQ et ne pas se contenter de ne reconnaître que les cours parfaitement correspondants.

4.6. RECONNAISSANCE DES TÂCHES D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

La nature des tâches d'enseignement des professeurs, commune dans son ensemble aux différents modes d'enseignement, connaît cependant des variations substantielles qui sont propres à l'enseignement à distance. Ces particularités nécessitent une reconnaissance officielle pour un professeur qui s'implique dans une activité d'enseignement à distance. Cette reconnaissance reste à définir et à adopter

officiellement, tant en ce qui concerne la conception pédagogique avec une équipe de spécialistes pédagogiques et médiatiques, que l'encadrement avec l'assistance des personnes tutrices qui, à partir du cours d'un professeur, jouent un rôle d'interface avec les étudiants, et d'agent multiplicateur des groupes-cours. À noter qu'à la Télé-université, tous les cours sont sous la responsabilité des professeurs, tant pour la conception que pour la diffusion et l'évaluation.

4.7. SOUTIEN À LA RECHERCHE

Du point de vue du financement de la recherche, les professeurs constatent les pertes causées par la fin de l'admissibilité de TÉLUQ au statut de petite université, la situation précaire des chaires fédérales, notre position désavantagée vis-à-vis de la FCI, et le fait qu'une seule demande par université est acceptée dans certains programmes (ARUC par exemple). Ces pertes devraient être compensées, car il en va de la préservation de notre patrimoine de recherche et de la performance des professeurs engagés en recherche. Rappelons que cette performance est légèrement supérieure à celle de la moyenne à l'UQ. Un accès au service de la recherche de l'UQÀM n'a été que rarement une expérience positive pour les professeurs, non plus que l'accréditation des professeurs pour la direction d'étudiants de 2e et de 3e cycles à l'UQÀM, très liée à la recherche. Le soutien à la recherche est essentiel à un bon arrimage de la composante TÉLUQ à l'UQÀM, et il doit être inscrit dans les plans stratégiques. Il faut aussi faciliter la direction et la codirection d'étudiants de 2e et 3e cycles en rendant plus transparentes et faciles les modalités de reconnaissance pour la direction d'étudiants.

5. LE COMITÉ ACADÉMIQUE TÉLUQ-UQÀM

L'essence de l'université est sa nature académique, et son principe premier de fonctionnement est la collégialité entre pairs. Ces deux éléments sont à nos yeux des éléments-clés pour la réussite du rattachement TÉLUQ-UQÀM. Ils devraient inspirer un ensemble d'actions à caractère académique, entreprises et conduites par des professeurs de la TÉLUQ et de l'UQÀM. C'est sur cette base que le «comité académique TÉLUQ-UQÀM» a fonctionné jusqu'en 2003 (en référence, le rapport du comité académique), et sur cette base que le rapprochement devrait se poursuivre. Les travaux de ce comité sont la meilleure garantie d'une analyse approfondie des scénarios proposés, et d'un réalisme dans l'organisation du soutien à ces scénarios. Son mandat ayant déjà été défini (voir historique en annexe), il y a lieu de l'actualiser vers une spécification plus fine des projets d'enseignement et de recherche qu'il recouvre.

Il s'agit de trouver et de vérifier les conditions de succès dans le sens du développement de l'enseignement à distance et de modalités de collaboration entre les professeurs de la TÉLUQ et de l'UQÀM. Un équilibre est à trouver entre les projets-pilote d'une part, et d'autre part, l'évolution des politiques et règlements dans les instances pour faciliter l'harmonisation des programmes et la mobilité des personnes. En effet, s'il existe déjà des collaborations importantes entre les professeurs sur le plan de la recherche, celles-ci pourraient donner lieu à des développements sur le plan de l'enseignement. À nos yeux, il reste beaucoup à faire pour favoriser les collaborations sur une plus grande échelle.

6. CONCLUSION

Les professeurs de TELUQ-UQÀM sont fidèles à leur ligne d'action de la première heure : adhésion et soutien au rattachement TÉLUQ-UQÀM, sur la base du protocole d'entente. Ils souhaitent voir reprendre les travaux du comité académique, le mieux placé pour accomplir, sur le mode collégial qui est le leur, l'arrimage qui reste à faire pour obtenir "le meilleur des deux mondes", l'UQÀM et sa nouvelle composante, la TÉLUQ.

RÉFÉRENCES

Apprendre à distance, Tim Johnson, AFFAIRES UNIVERSITAIRES, avril 2008, pp. 8-15.

Rapport synthèse du Comité académique TÉLUQ-UQÀM, 3 avril 2003, 40p.

Protocole de rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM, 2004.

Convention collective SPPTU, 2005-2010.

ANNEXE : Historique de l'implication des professeurs dans le rattachement TÉLUQ-UQÀM

ANNEXE

Historique de l'implication des professeurs dans le rattachement

Dès 2002, l'assemblée professorale se positionne comme un acteur important et décisif dans le développement de la formation à distance et dans le projet de rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM. Chaque fois que l'ensemble du corps professoral a dû s'exprimer sur le projet de rattachement TÉLUQ à l'UQÀM, c'est par l'entremise de cette instance qu'il l'a fait. L'historique ci-dessous en témoigne. L'un des rédacteurs du rapport du comité académique était le président du conseil professoral à l'époque.

- Janvier 2002 : Prise de connaissance par les professeurs des démarches entreprises par les deux directions (Anne Marrec pour la TÉLUQ et Roch Denis pour l'UQÀM) et du Président de l'Université du Québec, Pierre Lucier, pour un projet de rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM.
- 12 mars 2002 : Assemblée professorale et résolution à l'effet de considérer le projet sous réserve de 2 choses : (1) Que l'intégrité de la Télé-université à titre d'École supérieure spécialisée dans le domaine de la formation à distance soit préservée dans le cadre d'une association ; (2) Que soit créé un comité académique inter-établissements composé de représentants du corps professoral et des vice-rectorats à l'enseignement et à la recherche des deux institutions afin d'analyser et proposer des modalités d'association.
- 20 mars 2002 : Rencontre de l'Assemblée professorale et du Recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), dans les locaux de l'École Nationale d'Administration Publique. Le climat de la rencontre était serein et cordial et les échanges francs, directs et même, quelque fois, humoristiques. Selon le recteur de l'UQÀM, le projet devait dans un premier temps être défini et accepté d'un point de vue académique avant d'en déterminer les aspects organisationnels et juridiques. De plus, le projet devait être vu comme étant plus que la somme des deux établissements, et son plan de développement (avec de la perspective et de la prospective) devait se faire dans le respect de la spécificité des partenaires pour de nouveaux développements.
- Mai à septembre 2002 : Travaux du comité académique ayant le mandat d'examiner l'intérêt sur le plan académique du projet de rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM.
- Octobre 2002 : Dépôt du premier rapport du comité académique aux Commissions des études des deux établissements. Il est convenu qu'il y a une réelle et stratégique opportunité académique à ce rattachement. Ce premier rapport du comité académique TÉLUQ-UQÀM contient un plan de mise en œuvre prévoyant d'initier des actions au niveau des programmes d'études, des modèles d'enseignement, de la recherche, des services à la collectivité et des instances concernées.
- 5 novembre 2002 : Les professeures et professeurs réunis en assemblée professorale demandent que l'on poursuive les travaux entrepris par le comité académique TÉLUQ/UQÀM et proposent à la DER d'élaborer un plan d'opérationnalisation de son rapport sur les plans académique, structurel et organisationnel. L'assemblée des professeures et des professeurs demande aussi à la DER d'élaborer avec les représentants de la TÉLUQ au comité académique une proposition d'entente cadre à soumettre à la rencontre des directions d'établissement (TÉLUQ-UQÀM) prévue pour le 18 novembre 2002. Le SCFP,

le SPPTU et le Conseil professoral conviennent de rencontrer le président de l'UQ et le recteur de l'UQÀM pour faire le point sur le dossier.

- 7 novembre 2002 : En après-midi, la présidente du SFCF, le président et le vice-président du SPPTU ainsi que le président du Conseil professoral rencontrent Pierre Lucier pour faire le point sur le projet de rattachement TÉLUQ-UQÀM.

Le président insiste pour avoir, d'ici la mi-décembre 2002, un engagement clair des instances décisionnelles de la TÉLUQ à savoir si elle est intéressée, ou non, à poursuivre les discussions afin de définir un protocole de rattachement avec l'UQÀM sur les bases des conditions énoncées dans son discours de la fin d'août, d'autres éléments pouvant être ajoutés selon les intérêts et la volonté des deux établissements. À défaut d'avoir cet engagement clair de la part de la TÉLUQ par ses instances légitimes, le président cessera d'accompagner et de supporter le projet.

Compte tenu de ces informations et de l'urgence de la situation, les syndicats et le conseil professoral entendent faire les démarches nécessaires pour que le président de l'Université du Québec obtienne des instances légitimes de la TÉLUQ une réponse claire le plus rapidement possible.

Sur la base des positions prises jusqu'à présent par les diverses instances des syndicats et du conseil professoral (et sous réserve de nouvelles positions pouvant être prises dans les jours qui viennent), ceux-ci demanderont au Conseil d'administration de mandater des officiers de la TELUQ pour poursuivre les discussions pour un rapprochement avec l'UQÀM sur la base minimale des principes énoncés par le président de l'université du Québec dans son discours de la fin d'août, principes reproduits intégralement dans ce qui suit :

« ... 1) la mission de formation à distance doit être maintenue et explicitement assumée par l'Université du Québec à Montréal, qui serait dès lors engagée à la développer en vertu de ses lettres patentes; 2) l'Université du Québec à Montréal devra accorder au télé-enseignement un statut institutionnel lui assurant visibilité et instances appropriées d'orientation et de direction; 3) la mission de télé-enseignement assumée par l'UQÀM demeurera, en tout état de cause, une mission réseau, encadrée et protégée par un protocole appropriée de coopération, de mise en commun et de respect de l'action territoriale ou sectorielle des établissements; 4) l'Université du Québec à Montréal et la Télé-université devront s'entendre sur le projet académique de départ, prévoyant la phase initiale de développement stratégique du télé-enseignement; 5) les droits acquis de toutes les catégories de personnel de la Télé-université seront dûment respectés; 6) l'implantation de la Télé-université à Québec (St-Roch) devra être maintenue dans le cadre du rattachement à l'UQÀM. Cela n'épuise pas toutes les rubriques à couvrir dans un éventuel protocole, mais ce me semble être les plus importants et les plus déterminants à ce moment-ci. » (Allocution du président, L'Université du Québec : éléments pour une vision d'avenir, 28 août 2002)

- Décembre 2002 : Adoption d'une proposition conjointe des chefs d'établissement par les conseils d'administration respectifs les 18 et 19 décembre 2002.
- Janvier 2003 : Le projet TÉLUQ-UQÀM rentre dans une deuxième phase ayant un caractère plus opérationnel comprenant un échange de représentants aux instances de chacun des établissements, la

mise sur pied de comités paritaires (administration..., académique, recrutement d'étudiants, conventions de partenariat-réseau; technologique et de démarches auprès du Ministre).

- 3 avril 2003 : Dépôt du rapport synthèse du comité académique Enseignement-Recherche-Création qui avait reçu comme principal mandat de poursuivre à un niveau plus opérationnel l'identification et la conjugaison des actions requises dans le cadre de l'enseignement, de la recherche et de la création. Six groupes de travail ont été formés : harmonisation des programmes, reconnaissance des cours, mise en œuvre de projets-pilotes; recherche; gestion académique et mobilité étudiante; modèles d'enseignement et de télé-enseignement; réflexions sur les services à la collectivité; internationalisation. (150 personnes impliquées)

Recommandations générales:

1. Créer un comité académique (permanent) de suivi de l'application des principes et critères dans la mise en œuvre du projet de rattachement institutionnel.
2. Analyser avec les acteurs concernés les questions spécifiques de la tâche professorale, de la reconnaissance des activités académiques et enfin des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteurs).
3. Établir des liens avec les autres institutions universitaires du réseau UQ et de l'ensemble de la province.
4. Définir à très brève échéance le statut juridique de ce rattachement sur la base des principes, objectifs et recommandations de mise en œuvre académique du projet.
5. Faciliter la mobilité des professeurs au sein des unités académiques déjà existantes ou à être créées.
6. Favoriser la mobilité des ressources humaines (échanges d'expertises et concertation entre responsables et professionnels académiques, technologiques, etc.).
7. Maintenir à court terme et accroître à moyen terme le niveau actuel des ressources humaines, financières et technologiques.
8. Développer des stratégies de représentation concertée afin d'obtenir des investissements budgétaires substantiels sur la base d'un plan de développement optimal et durable de l'enseignement à distance au Québec et, éventuellement, à l'étranger.

- Avril – Septembre 2003 : (1) Changement de direction générale à la TÉLUQ (Louise Bertrand élue sur la base du projet de rattachement); (2) Cheminement institutionnel du deuxième rapport académique à caractère plus opérationnel, dans les instances administratives (commissions des études, conseils d'administration).

- 30 septembre : 1ère rencontre du corps professoral avec la nouvelle directrice générale : Louise Bertrand

- 6 octobre 2003 : La direction générale de la Télé-université prend le leadership du projet (réf. Communiqué 06-10-2003 de Louise Bertrand)
- Novembre 2003 : Projet de protocole de rattachement, transmission aux deux communautés universitaires
- 1er décembre 2003 : Dépôt du mémoire de l'Assemblée professorale de la Télé-université quant au Protocole d'entente entre la Télé-université et l'Université du Québec à Montréal.
- Janvier 2004 : Journée de consultation (17 mémoires et présentations)
- 18 mai 2004 et 8 juin 2004 : Adoption du protocole de rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM par le conseil d'administration de l'UQÀM (18 mai) et par le conseil d'administration de la Télé-université (8 juin) et par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ. Concernant l'autonomie, il est dit dans ce document : « Dans le cadre du rattachement, le maintien de la TÉLÉ-UNIVERSITÉ, comme une entité distincte responsable du télé-enseignement au sein de l'UQÀM est la solution organisationnelle la plus susceptible d'assurer l'expansion souhaitée de la formation à distance. (...)Lors de l'émission des lettres patentes, les parties s'engagent à maintenir l'intégrité organisationnelle et la visibilité de la TÉLÉ-UNIVERSITÉ. »
- 17 août 2005 : Approbation par le gouvernement de la requête conjointe des deux universités; perte de la personnalité juridique distincte de la Télé-université et intégration de la mission de la Télé-université dans des lettres patentes supplémentaires de l'UQÀM qui lui attribue le mandat de la formation à distance à l'UQÀM.
- 2005 : Un financement spécial de 2M\$/an pendant 5 ans, soit un total de 10M\$, sera affecté par l'UQÀM au développement de la formation à distance
- Janvier 2006, deux résolutions envoyées par France Gagnon au nom du conseil professoral à la direction générale de la TELUQ:

1) Attendu le rattachement TÉLUQ-UQÀM; Attendu l'objectif poursuivi de l'accessibilité aux études universitaires; Attendu l'importance, pour les étudiants, de l'harmonisation entre les programmes et les cours; il est résolu que l'Assemblée professorale demande à la Direction de l'enseignement, de la recherche et de la création qu'elle intervienne à la CAFAD, au Conseil de gestion, au Conseil d'administration et à la Commission des études pour proposer que les étudiants de l'UQÀM – incluant ceux de la TÉLUQ – puissent circuler librement entre les deux modalités d'enseignement dans le cadre de cours et de programmes aux titres ou aux contenus équivalents.

2) Attendu le rapport du comité académique TÉLUQ-UQÀM; Attendu le rattachement TÉLUQ-UQÀM; Attendu les objectifs académiques visés à travers ce rattachement; il est résolu que l'Assemblée professorale demande à la Direction générale de la Télúq de participer de plein droit au comité de mise en œuvre du rattachement de la Télúq à l'UQÀM par la voie de la présidence du Conseil professoral.

Aucune suite n'a été donnée à ces deux résolutions.

- 10 février 2006 : Cadre de gestion expérimental du plan de développement de la formation à distance à l'UQÀM. Ce cadre visait en gros à répondre aux questions suivantes :

- 1) Comment intégrer la gestion académique des programmes actuels de la Télé-université et de ceux qui seront développés à compter du rattachement?

- 2) Comment reconnaître, dans la tâche des professeurs rattachés aux départements, leur contribution au développement de la FAD?

- 3) Comment gérer la question des droits d'auteur sur le matériel développé pour la FAD?

- 4) Comment intéresser les professeurs, les chargés de cours, les départements et les facultés aux développements de la FAD?

- 5) Comment financer les projets de développement de la programmation intégrés au plan de développement de la formation à distance de l'UQÀM?

- 2006-2008 : Les professeurs initient et participent à une série de projets-pilotes, qui connaissent selon le cas plus ou moins de succès! Selon Patrick Guillemet, en mai 2008, on dénombrait 21 projets issus des quatre UER : ST (5); ÉDU (4); TEG (10) et SHLC (2), distribués selon cinq catégories: les projets actifs (12), les projets terminés avec succès (1), les projets abandonnés provisoirement (1), les projets bloqués ou abandonnés définitivement (5), ainsi que les projets incertains (1) (coexistence d'indicateurs de fin de projet et de poursuite du projet). Les projets actifs sont soit effectivement actifs à la TÉLUQ, l'UQÀM s'y montrant intéressée ou sympathique, soit une réelle activité conjointe soutenue principalement par la qualité de contacts informels entre les professeurs de la TÉLUQ et leurs collègues de l'UQÀM. Les projets bloqués ou abandonnés définitivement, le sont en raison soit de la position défavorable du SPUQ, soit des décisions des instances académiques de l'UQÀM, soit d'une interprétation divergente de l'UQÀM et de la TÉLUQ du protocole de rattachement, soit de décisions des instances académiques de la TÉLUQ, soit de tout autre facteur propre à l'UQÀM et la TÉLUQ. Cependant, ce sont les décisions prises par les instances académiques de l'UQÀM, ainsi que les interprétations faites par l'UQÀM du protocole de rattachement qui apparaissent comme les principales causes d'échec (6 occurrences sur 15).

Au total, le portrait de la collaboration TÉLUQ-UQÀM sur la base des projets conjoints est assez positif : une majorité de projets est active et la collaboration semble fructueuse. Cependant, le blocage ou l'abandon de certains autres projets fait ressortir des difficultés d'ordre syndical, technique et administratif, lesquelles devront être réglées afin de permettre le plein développement de l'enseignement à distance à l'UQÀM.

- Décembre 2007 : Atelier de travail de l'assemblée professorale : Le métier de professeur : enjeux académiques et professionnels - LA COLLABORATION ACADÉMIQUE AVEC L'UQÀM

La première partie de cet atelier a porté sur la présentation de quatre modèles de collaboration TELUQ-UQÀM, à partir des expériences de développement de cours ou de programmes. L'analyse de ces expériences a permis de dégager différents constats :

1) Le rapprochement et le partenariat se fait dans un premier temps entre les professeurs (volonté partagée) des deux établissements avant d'être officialisé par les instances institutionnelles.

2) Il n'existe pas de modèle unique de partenariat mais un ensemble de projets de partenariat qui correspond à des modèles d'intégration des cours et des ressources professorales dans les structures existantes. La collaboration se fait à la pièce.

3) Il y a nécessité de reconnaître le rôle « d'ambassadeur » ou encore d'intermédiaire que joue le professeur de la Télé-université auprès des professeurs de l'UQÀM dans la tâche de travail. Dans l'état actuel des choses il faudrait que ces activités soient reconnues et conventionnées au même titre que la responsabilité de diffusion de cours de collègues en sabbatique.

4) Le modèle techno- pédagogique de la TELUQ semble constituer un écueil pour les professeurs de l'UQÀM

Puis, il a été décidé en atelier que les recommandations du rapport du comité académique (avril 2003) constituent la base des discussions pour un partenariat efficace entre la TELUQ et l'UQÀM et qu'elles devraient être reconduites. On identifie entre autres les recommandations suivantes :

1) Comité académique (permanent) de suivi de l'application des principes et critères dans la mise en œuvre du projet de rattachement institutionnel. (Documenter l'ensemble des expériences).

2) Analyser avec les acteurs concernés les questions spécifiques de la tâche professorale, de la reconnaissance des activités académiques et enfin des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteurs)

3) Faciliter la mobilité des professeurs au sein des unités académiques déjà existantes ou à être créées.

- Mai 2008 : L'assemblée professorale réaffirme son adhésion à l'objectif du projet de rattachement TÉLUQ-UQÀM, à savoir que l'UQÀM, étant donné l'ajout du mandat original de la Télé-université dans ses propres lettres patentes suite au rattachement, intègre de manière structurée l'enseignement à distance comme une modalité de son offre de cours et de programmes.

Pour ce faire, l'assemblée professorale de la TÉLUQ propose de créer un lieu paritaire où les communautés académiques des deux institutions seront représentées, et où se fera l'appropriation du projet, sa définition, l'analyse et le développement des scénarios par les différents partenaires académiques qui participent à ce processus. En plus d'être un lieu de discussion et de négociation des conditions nécessaires à la réalisation du projet, il devient par lui-même un lieu de promotion et de multiplication des adhésions au projet.

- Juin 2008 : le projet de programme de Maîtrise en Technologie éducative rencontre des obstacles à la Commission des Études. Une solution temporaire est proposée par le recteur pour empêcher l'obstruction.